

N/REF : 6/01/2025 10H35 C:025951 I:32358
V/REF : 929562
V/Email reçu le Lundi 06/01/2025 a 10H35

**SOCIETE HABITATION DES ALPES
METRO EST OISANS GRESIVAUDAN
6 RUE SIMONE VEIL
38170 SEYSSINET PARISSET**

V/REF.IMM. 0376
IMMEUBLE : LES ACACIAS -0376
10 PLACE NELSON MANDELA(BAT.B)
50-84 MAIL NELSON MANDELA(B.A)
38920 CROLLES

Fontaine, le 20 Février 2025

Référence Marché: Lot11-Plomberie Sud Isere
LOCALISATION : ALLEE 84 MANDELA BAT A LOGEMENT L201 2EME ETAGE MME CIGALLA/M.BERNA

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT BAIGNOIRE ACRYLIQUE 160X70CM
Donneur d'ordre : M. J. QUERIN

=====
NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

LE 03/02 A 09H00 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE ME CIGALLA AU 2EME ETAGE
NOUS CONSTATONS L'ABSENCE DE JOINT AU NIVEAU DE LA FAIENCE AU NIVEAU
DE PLUSIEURS ENDROITS AU DESSUS DE LA BAIGNOIRE EN PARTIE COLMATE PAR
L'OCCUPANT AVEC DU SILICONE

DEPOSE ET REMPLACEMENT DE LA BAIGNOIRE, DU MELANGEUR AVEC FLEXIBLE
CUIVRE PAR UN MITIGEUR
DESTRUCTION DE LA PREMIERE RANGEE DE FAIENCE CAR LA HAUTEUR DE LA
NOUVELLE BAIGNOIRE NE CORRESPONDAIT PAS A LA HAUTEUR DE LA BAIGNOIRE
POSE DE LA BAIGNOIRE ACRYLIQUE 160CM
REMISE EN EAU
CONTROLE ETANCHEITE

LE 10/02/2025 A 15H00:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT L201 DE MME CIGALLA AU 2EME ETAGE
FOURNITURE ET POSE D'UN RETOUR D'HABILLAGE DE BAIGNOIRE 52X69CM
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 19/02/25 a 16H36 M. J. QUERIN

AH LGESTION Email envoyé le 05/02/25 a 10H40 M. J. QUERIN

PREVOIR LA REPRISE DE LA FAIENCE SUR ENVIRON 4M2 AINSI QUE LE
REMPLACEMENT DE L'HABILLAGE DE LA BAIGNOIRE

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PLS500-F.P.Mitigeur bain-douche	1	149,18		149,18
1,00	PLS203-F.P.Baignoire Acrylique	1	399,66		399,66
1,00	PLS204-F.P.Habillage baignoire	1	93,22		93,22
TOTAL H.T.					642,06
T.V.A. a 10,00%					64,20
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>706,26</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN